Image not found or type unknown

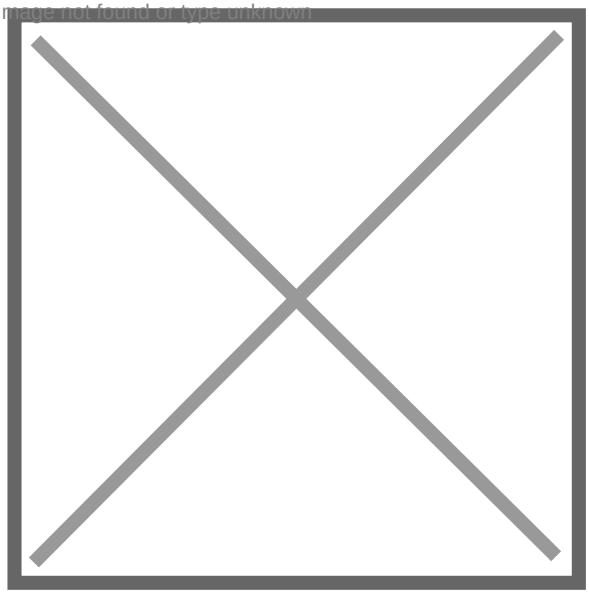

Cotisation ordinale Ordre des Pharmaciens

Par **FabienneCaluire**, le **05/03/2017** à **15:16**

Bonjour à tous,rnrnje me permets de vous solliciter car malgré de nombreuses recherches sur le net je ne trouve pas de réponse à une question qui me taraude depuis plus de 5 mois...un Ordre professionnel tel que l'Ordre des Pharmaciens a-t-il le droit de faire régler une cotisation annuelle valable 6 mois sous prétexte que l'appel à cotisation a eu lieu en octobre de l'année au lieu du mois de mars habituel.rnrnJe vous remercie par avance pour votre aide.rnrnCordialement,rnrnFabienne

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés